



VIVRE AU QUÉBEC APRÈS SES ÉTUDES

PROGRAMME DE L'EXPÉRIENCE QUÉBÉCOISE



Pendant vos études, vous avez eu l'occasion de découvrir les nombreux attraits de la vie au Québec. Vous savez maintenant que vivre au Québec, c'est participer pleinement à l'essor d'une société qui allie modernisme nord-américain et influence européenne. Choisir le Québec, c'est aussi profiter d'une qualité de vie qui combine les avantages d'un milieu de travail stimulant avec une vie personnelle enrichissante.

VOS TALENTS ONT UNE PLACE AU QUÉBEC !

Le Programme de l'expérience québécoise : une démarche simplifiée vers l'immigration permanente

Vous êtes un étudiant étranger diplômé du Québec et vous souhaitez vous établir au Québec de façon permanente ? Le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) vous permet d'obtenir simplement et rapidement votre certificat de sélection du Québec (CSQ). Le traitement de votre demande de CSQ dans le cadre du PEQ se fait sur dossier et à partir d'un nombre restreint de critères d'évaluation.

Suis-je admissible ?

Vous pouvez déposer une demande de CSQ dans le cadre du PEQ si vous respectez les conditions suivantes :

- 1) Vous étudiez au Québec et êtes en voie d'obtenir l'un des diplômes suivants ou vous avez étudié au Québec et avez obtenu l'un des diplômes suivants :
 - un diplôme d'études professionnelles (DEP) de 1 800 heures ;
 - un DEP et une attestation de spécialisation professionnelle cumulant 1 800 heures ;
 - un diplôme d'études collégiales, formation technique ;
 - un baccalauréat ;
 - une maîtrise ;
 - un doctorat.

Le diplôme doit être délivré par une université ou par un établissement d'enseignement, public ou privé, situé au Québec, sous permis du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.



2) Vous possédez une connaissance intermédiaire du français oral. Pour le prouver, vous devrez démontrer que :

- vous avez fait des études au Québec en français ; ou
- vous avez étudié au moins deux ans à temps plein dans un établissement d'enseignement de niveau secondaire ou postsecondaire en français ; ou
- vous avez réussi, au Québec, un cours de français de niveau intermédiaire donné par un établissement d'enseignement reconnu par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou offert par une université québécoise ; ou
- vous avez réussi un test standardisé reconnu par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles qui démontre que vous avez une connaissance du français oral de niveau intermédiaire ; ou
- vous avez satisfait aux exigences linguistiques d'un ordre professionnel au Québec.

Les titulaires de bourses d'études comportant une clause de retour dans le pays d'origine ne sont pas admissibles au PEQ.

« Les perspectives d'emploi sont excellentes ici. Deux semaines après l'obtention de mon diplôme, j'avais le choix de travailler dans plusieurs centres hospitaliers du Québec. On m'offrait vraiment des conditions très intéressantes. »

Guillaume, diplômé en soins infirmiers

« Même s'il n'est jamais facile de faire sa place dans un environnement différent de celui que l'on a connu, c'est par contre toujours très enrichissant. »
Benjamin, diplômé en génie civil

Quand puis-je présenter ma demande ?

Vous pouvez déposer votre demande au Québec six mois avant la fin de votre programme d'études. Un certificat de sélection du Québec vous sera délivré après confirmation de votre réussite scolaire si vous êtes admissible au PEQ. Une fois votre diplôme obtenu, vous pouvez également présenter votre demande de l'étranger.

Comment puis-je déposer ma demande ?

Pour connaître les modalités de dépôt d'une demande de certificat de sélection du Québec dans le cadre du PEQ, veuillez consulter le site Internet du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles à l'adresse suivante :
www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/peq-etudiants.

« Ce que j'aime le plus du Québec, ce sont les conditions de travail différentes de mon pays d'origine et la simplicité administrative. Il est possible de concilier le travail et la famille et de suivre une formation complémentaire au travail. »
Luz, diplômée en administration des affaires

Pour plus d'information

Ministère de l'Immigration et
des Communautés culturelles :

www.immigration-quebec.gouv.qc.ca

Région de Montréal : 514 864-9191

Ailleurs au Québec (sans frais) : 1 877 864-9191

En ligne : www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/courriel

